

STRATÉGIE DE RÉDUCTION DE L'ALÉA, LES GRANDS AXES

Pour atteindre les objectifs fixés par la stratégie, un programme cohérent a été élaboré. Il prévoit de nombreuses actions organisées en quatre grands axes complémentaires.

- LIMITER LES DÉBITS LORS DES PICS DE CRUE**
Par exemple en stockant temporairement l'eau en excès dans les zones d'expansion de crue.
- FACILITER L'ÉCOULEMENT DANS LES SECTEURS LES PLUS VULNÉRABLES**
Par exemple en redimensionnant certains ponts trop étroits.
- PROTÉGER PONCTUELLEMENT LES ENJEUX SENSIBLES**
Par exemple en construisant ou en renforçant des digues.
- AMÉNAGER LOCALEMENT LE LIT DES COURS D'EAU**
Par exemple en remodelant les berges pour limiter l'érosion.

LES ACTIONS SONT RÉPARTIES SUR L'ENSEMBLE DU BASSIN VERSANT EN FONCTION DES PARTICULARITÉS LOCALES

Pour la totalité du bassin :

- préserver les zones d'expansion des crues (ZEC)
- maîtriser les ruissellements pluviaux dans les zones urbanisées
- prendre en compte l'aléa inondation dans l'urbanisme et la compensation du ruissellement lors de tout nouveau projet de construction.

Pour les secteurs amont du bassin :

- aménager certaines ZEC pour renforcer leur efficacité en crue
- réaliser des ouvrages de stockage temporaire sur l'Aille et de l'Endre pour réduire les débits de l'Argens dans la basse vallée
- faciliter le transit des crues dans les centres urbains fortement exposés, tout en les ralentissant en amont et/ou en aval.

Pour la basse vallée (entre Le Muy et la mer) :

- élargir le lit de l'Argens pour limiter les débordements
- supprimer certains obstacles ponctuels (seuils...)
- créer des chenaux de crue pour guider et évacuer les eaux débordées
- améliorer les conditions d'évacuation des crues de l'Argens vers la mer
- aménager des protections rapprochées de zones d'habitat ou d'activité ne pouvant être déplacées.

D'un point de vue opérationnel, la mise en œuvre de la stratégie impliquera la réalisation d'études de détail pour préciser la conception des aménagements à réaliser sur les différents sites retenus.

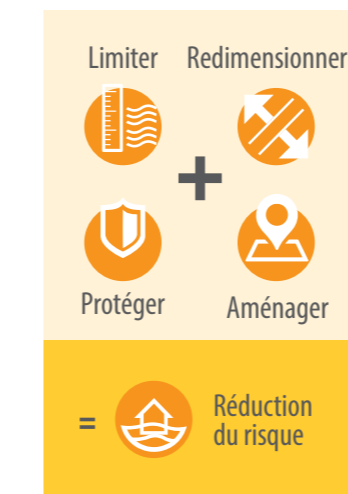
L'ESSENTIEL EN QUELQUES LIGNES

UN TERRITOIRE EXPOSÉ



Les caractéristiques du territoire de l'Argens agissent grandement sur l'ampleur des crues.

DES ACTIONS ADAPTÉES



Les résultats de l'étude permettent de définir des actions complémentaires à mettre en œuvre pour réduire l'aléa inondation.

Dorénavant, les résultats de cette étude doivent servir de base de travail à tous les aménagements de protection contre les inondations. Localement, ceci aboutira à la définition des modalités d'intervention en intégrant l'impact de ces projets sur la vulnérabilité du bassin versant tout entier.

DES OBJECTIFS QUI S'INSCRIVENT DANS UNE STRATÉGIE PLUS GLOBALE DE PRÉVENTION

Les objectifs visés dans le programme de réduction de l'aléa ainsi défini devraient permettre de protéger les zones à risque du territoire de certains débordements. Cependant, il n'existe pas de solution miracle et il est clair que le territoire restera localement exposé au risque inondation, au moins en cas d'épisodes exceptionnels comme celui de juin 2010.

Ce programme s'inscrit donc nécessairement dans une stratégie plus globale de prévention qui s'efforce en parallèle d'entretenir et de développer la conscience du risque inondation, d'améliorer les procédures d'alerte et de gestion de crise, ou encore de mieux prendre en compte le risque dans les documents d'urbanisme. D'autres actions sont aussi menées afin de réduire la vulnérabilité des enjeux exposés en adaptant notamment les bâtiments d'habitation et d'activité économique situés en zone inondable.

ENSEMBLE AUTOUR DE L'ARGENS ET SES AFFLUENTS

PROGRAMME D'ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS (PAPI)

Risque Inondation

Une stratégie globale sur l'Argens et ses affluents

Credits photos : CG 83, DDTM 83, Mairie de Vidauban, Mairie de Trans-en-Provence, SIAN, Phababy, Ozan Hatipoglu - Conception et réalisation : MAYANE



Var
CONSEIL GÉNÉRAL

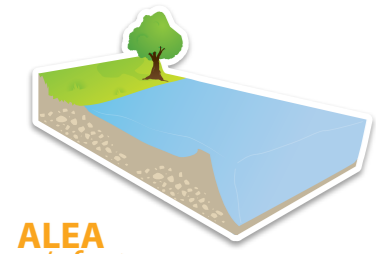


BIEN SE PROTÉGER DU RISQUE INONDATION

Les fortes inondations de juin 2010 ont mis en évidence l'extrême vulnérabilité du bassin versant de l'Argens et de ses affluents face au risque d'inondation. Fort de ce constat, le Conseil général du Var a initié un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) sur ce territoire qui couvre la moitié du département.

Dans ce cadre, une stratégie globale de réduction de l'aléa a été élaborée au cours de l'année 2014 avec l'appui technique du bureau d'études Tractebel ingénierie.

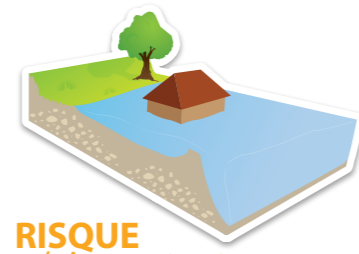
Pour bien comprendre les objectifs de cette stratégie, il faut savoir que le risque résulte de la rencontre de l'aléa et des enjeux.



ALÉA
+/- fort
Débordement, ruissellement...



ENJEUX
+/- vulnérable
Habitations, infrastructures...



RISQUE
+/- important
Inondations

L'ALÉA :

L'aléa est la manifestation d'un **phénomène aléatoire** non maîtrisable tel que la pluie ou une crue. Il est caractérisé par sa **fréquence d'apparition** (par exemple, une crue décennale a un risque sur dix de se produire chaque année), son **intensité** (par exemple la hauteur de l'eau et la vitesse du courant) et son **étendue géographique**.

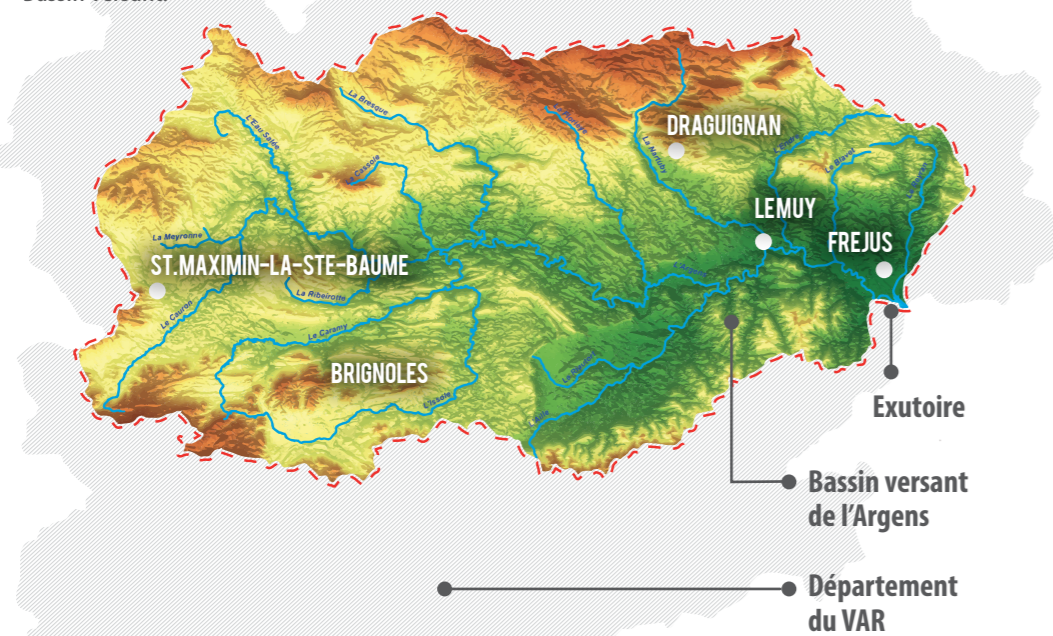
LE BASSIN VERSANT :

Un bassin versant est un territoire où **toutes les précipitations** qui s'écoulent se rejoignent en un même lieu, son **exutoire**. Pour déterminer les limites de ce bassin, il suffit de suivre les lignes de crête des reliefs qui l'entourent.



Rendre le territoire moins vulnérable au risque d'inondation nécessite d'agir sur différents leviers complémentaires. La protection contre l'aléa inondation (débordements des cours d'eau, ruissellement, etc.) présentée ici n'est qu'un des volets de la démarche générale de prévention du risque portée par le PAPI Argens et affluents.

Si les travaux d'aménagements se font de manière locale, ils doivent impérativement s'inscrire dans une logique globale cohérente, pour éviter qu'une protection localisée n'aggrave le risque à l'aval. C'est l'objet de la présente stratégie qui permet de définir les grands axes d'intervention autour desquels va désormais pouvoir se structurer le programme d'aménagement sur l'ensemble du territoire de l'Argens et ses affluents. En effet, réduire l'aléa inondation nécessite une vision globale à une échelle cohérente : le Bassin Versant.



UN TERRITOIRE EXPOSÉ

L'Argens est un fleuve côtier méditerranéen de 115 km de long dont le bassin versant de 2 750 km² couvre toute la moitié nord du département du Var. Le fleuve, tout comme ses affluents, est sujet à des crues dévastatrices qui affectent localement les zones urbanisées riveraines et de manière récurrente, l'ensemble de la basse plaine littorale depuis le Muy jusqu'à la mer.

La dynamique et l'ampleur des crues sont évidemment dépendantes de la météo mais aussi des différentes caractéristiques du territoire :

Les **précipitations intenses**, liées au climat méditerranéen, sont susceptibles d'apparaître en tout point du territoire.



La dynamique des crues est variable selon les secteurs en fonction du **relief** et de l'**occupation des sols**. On distingue les **crues torrentielles** sur les versants à forte pente, le **ruissellement urbain** localement, les **inondations de plaine** dans les basses vallées, mais aussi le risque de **submersion marine** sur le littoral.



La capacité des sols à absorber les précipitations dépend grandement de la **géologie**.



La partie Ouest du bassin, à dominante calcaire, permet l'infiltration et le stockage de l'eau, ce qui se traduit par des crues plus étalées.

Les terrains plutôt imperméables du Massif des Maures et de l'Est du bassin entraînent un ruissellement rapide et abondant générant des crues brutales.

La **concentration des enjeux** autour de quelques centres urbains et sur l'axe Draguignan-Fréjus, aggrave le risque dans ces secteurs.



■ Concentration d'enjeux



DES OBJECTIFS CIBLÉS

Pour diminuer les conséquences des inondations sur l'ensemble du bassin versant, il s'agit d'adapter localement les actions de réduction de l'aléa.

Se protéger d'un événement exceptionnel n'est pas envisageable du fait du coût des aménagements nécessaires et du bouleversement du territoire que cela impliquerait. Il s'agit donc de définir stratégiquement l'ampleur de l'événement pour laquelle il est raisonnable de réaliser des aménagements de protection. Statistiquement, une crue de grande ampleur survient plus rarement qu'une crue plus modeste. Les événements sont donc classés en fonction de leur période de retour. Par exemple une crue de période de retour 10 ans a une chance sur 10 de se produire chaque année. Le but est donc de se prémunir d'événements pour une période de retour donnée. Plusieurs objectifs ont été établis en tenant compte de la nature des phénomènes et de la vulnérabilité des enjeux.

Comme le montre ce tableau, les objectifs de protection dépendent de la sensibilité des enjeux (centres urbains denses...) et de l'importance des aléas (forte vitesse du courant, hauteur d'eau importante).

TYPE D'ENJEU EXPOSÉ	TYPE D'ALÉA EN CAUSE	OBJECTIF CIBLÉ DES AMÉNAGEMENTS
Centres urbains denses, zones d'activité économique et infrastructures majeures	Risques torrentiels et ruissellements rapides	Crues rares de période de retour ≥ 50 ans
	Débordements de cours d'eau et inondation de plaine	Crues relativement fréquentes de période de retour entre 10 et 30 ans
Zones d'habitat dispersé, enjeux économiques et infrastructures secondaires, activité agricole vulnérable	Risques torrentiels et ruissellements rapides	Crues assez rares de période de retour entre 30 et 50 ans
	Débordements de cours d'eau et inondation de plaine	Crues assez fréquentes de période de retour entre 10 et 20 ans
Zones agricoles peu vulnérables	Débordements de cours d'eau et inondation de plaine	Crues fréquentes de période de retour entre 5 et 10 ans
Zones naturelles	Tout type d'aléa	Libre inondation en crue

